

Compte rendu de la rencontre du 7 juillet 2014

avec Jeanne Bonnemay du Cabinet de Mme El Khomri - MAIRIE DE PARIS

Présents : Jeanna Bonnemay, DPVI : Perrine Dommange, Magali Robert

Délégués des foyers du 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 19^{ème}, Copaf, Coordinations des foyers Aftam et Adoma

BILAN DES REHABILITATIONS

Demandes des délégués :

- 1) studios de 17 à 18 m² et mieux aménagés, moins de T1' (pas au-dessus du maximum des normes handicapés) ou des unités de vie à la demande...
- 2) redevances trop chères et trop inégales (100 € de différence pour la même superficie) et ne pas dépasser 25 % de taux d'effort
- 3) avoir au moins une 2^{ème} clé du logement
- 4) avoir un espace cuisine collectif soit de tuusés soit restaurant légalisé dans chaque foyer
- 5) présence du comité de résidents au jury de sélection des associations de gestion des cuisines légalisées
- 6) avoir 2 salles polyvalentes (conventions avec le gestionnaire, au besoin la Mairie) pouvant servir à plusieurs activités, y compris culturelles
- 7) plus de relogements-tiroirs et de qualité
- 8) arrêt des pratiques de baisse de capacité des foyers à réhabiliter (expulsions, non attribution des chambres libérées)
- 9) un suivi des travaux à toutes les étapes et un contrôle strict avant l'emménagement et réparations
- 10) ne pas faire de la simple figuration dans les Comités de pilotage, avoir les plans de l'architecte et faire au moins une réunion de négociations avant les décisions

Réponses de Mmes Bonnemay et Dommange :

- 1) OK pour la superficie de 17/18 m². Pour les T1' : obligation de respecter les normes handicapés. Pour les unités de vie : plutôt opposées malgré la feuille de route de la Cilpi.
- 2) elles vont se renseigner pour les redevances trop chères et inégales selon les gestionnaires. Elles font remarquer que parfois certains délégués ont préféré des studios à 11 ou 12 m² parce que moins chers
- 3) elles ont entendu la demande des délégués pour le double des clés
- 4) **elles sont OK pour notre proposition de faire une ou des rencontres sur l'avenir des cuisines de tuusés (et leur aménagement) et légalisées dès l'automne.** Et elles ont insisté sur une double obligation :
 - que les cuisines de tuusés ne deviennent pas des cuisines commerciales informelles
 - que les cuisines actuelles en cours d'être légalisées le deviennent rapidement
- 5) elles sont OK pour que les comités de résidents soient présents et votent dans les jurys de sélection, sauf si une association de résidents est candidate
- 6) elles sont OK pour que les résidents puissent avoir accès à une salle de prières (dans le foyer avec une ouverture uniquement sur l'extérieur), mais maintiennent la position de la Mairie de Paris : une seule salle servant à toutes les activités. Elles vont aller visiter les foyers ayant des salles polyvalentes servant à la prière pour connaître leur fonctionnement
- 7) la Mairie n'a pas d'argent pour aménagement un 3^{ème} grand relogement-tiroir
- 8) il leur apparaît normal que les chambres libérées ne soient pas relouées
- 9) elles sont OK pour que le suivi des travaux existe et que les comités de résidents y participent. **Elles proposent que l'on remette les listes faites par les comités de résidents de tous les dysfonctionnements dans les nouvelles résidences sociales.**

10) Mme Dommange est en désaccord avec nous sur la non prise en compte des souhaits des résidents pendant les Comités de pilotage et sur la nécessité d'une réunion de négociations préalable. Elles sont d'accord pour la mise à disposition des documents (plans, rapports MOUS...) aux comités de résidents AVANT le Comité de pilotage

ATTRIBUTION DES CHAMBRES, SUR-OCCUPATION, INSECURITE, NOUVEAU PROTOCOLE ELECTIONS, MOYENS DE FONCTIONNEMENT DES COMITES

Demandes des délégués et du Copaf :

- 1) relogement en priorité des remplaçants et des surnuméraires. Attention particulière aux questions de l'attribution des chambres et de l'avenir des résidences sociales : il ne faudrait pas que les conditions d'accès à ces résidences excluent les nouveaux demandeurs travailleurs migrants
- 2) la sur-occupation ne peut se traiter par la répression et les expulsions. Il faut faire la différence entre les sur-occupants et les squatters responsables d'une grande insécurité (Lorraine, Riquet, Masséna, Senghor/Chevaleret...). Il faut organiser une concertation constante entre tous les partenaires (gestionnaires, Mairies, commissariats...) et privilégier une présence humaine régulière et efficace (gardiens, gérants...)
- 3) le Copaf propose une commission de travail pour rédiger un nouveau protocole d'élections tenant compte de la nouvelle loi Alur
- 4) que peut faire la Mairie de Paris pour que des moyens de fonctionnement soient attribués à tous les comités de résidents (Coallia ne leur donne rien) ?

Réponses de Mmes Bonnemay et Dommange :

- 1) il y a des commissions qui attribueront les studios selon les critères des résidences sociales (il faut être précaire pour postuler) donc aucune priorité dans les résidences sociales pour les migrants, surnuméraires ou non, qui ont un travail stable
- 2) elles sont très soucieuses des problèmes d'insécurité d'autant que Mme El Khomri est chargée de la sécurité. **Elles demandent aux délégués de leur faire remonter la liste de tous les problèmes**
- 3) il faut attendre le décret d'application de la loi Alur
- 4) la Mairie de Paris ne peut accorder des subventions que pour des projets précis

Les délégués et le Copaf vont se charger des listes demandées (dysfonctionnements dans les nouvelles résidences sociales et problèmes d'insécurité). Ils vont préparer la réunion sur les cuisines et ils attendent ensuite une rencontre à l'automne avec Mme El Khomri.

Compte rendu fait par

le 9 juillet 2014